

**M
A
R
S

2
0
2
3**

ACTE

RÉGLEMENTAIRE

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 27 mars 2023

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 23002103
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR FABRICE HOARAU – CONSEILLER
RÉGIONAL

ARRETE DAJCP N° *23.002103*

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**A Monsieur Fabrice HOARAU
Conseiller Régional**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- VU* Le code général des collectivités territoriales ;
- VU* La délibération du Conseil Régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil Régional ;
- Considérant* que Madame la Présidente sera absente lors de la signature de la Charte relative au partenariat local de l'application nationale « Ma route en deux-roues motorisé », le mercredi 29 mars 2023.

ARRETE :

Article 1 : Sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente et en l'absence de cette dernière, il est accordé une délégation de signature à Monsieur Fabrice HOARAU, pour et exclusivement :

- la signature de la Charte relative au partenariat local de l'application nationale « Ma route en deux-roues motorisé ».

Article 2 : La Présidente du Conseil Régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'Etat, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Saint-Denis, le *27 MARS 2023*

La Présidente du Conseil Régional

Notifié le :

Monsieur Fabrice HOARAU
Conseiller Régional



Huguette BELLO